

Association **G**énérale des **A**ssos **T**ourangelles **E**tudiantes

DOSSIER DE PRESSE

Indicateur AGATE du Coût de la Rentrée Étudiante 2023



@agate.tours



@AGATE_Tours

SOMMAIRE

1 - Avant-propos	p. 3
2 - Présentation de l'indicateur du coût de la rentrée	p. 4
3 - Analyse synthétique du coût de la rentrée 2022	p. 6
a - Frais spécifiques de rentrée	p. 9
b - Frais de vie courante	p. 11
c - Frais modulaires	p. 13
d - Frais complémentaires	p. 14
4 - Focus et revendications de l'AGATE	p. 15
a - Revendications de l'AGATE	p. 15
b - Focus sur le logement	p. 19
c - Focus sur les transports	p. 22
d - Focus sur l'alimentation	p. 24
5 - Contacts	p. 27



1. Avant-propos

Créée en septembre 2020, l'AGATE (Association Générale des Assos Tourangelles Étudiantes) a réalisé pour la 3e fois un indicateur visant à informer et communiquer sur le Coût de la Rentrée universitaire.

Cet indicateur est porté depuis 2002 par la FAGE, Fédération des Associations Générales Étudiantes, afin de montrer l'importante charge financière que représente la rentrée universitaire pour les étudiantEs. Son objectif est d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur le besoin de mettre en œuvre des réponses concrètes et cohérentes aux problématiques, notamment financières, rencontrées.

Selon nos estimations, l'indicateur du coût de la rentrée 2023 s'élève, pour unE étudiantE de Tours ou Blois, à **2505,58 €**



Face à des chiffres en constante augmentation sur le territoire tourangeau et à un chiffre du même ordre de grandeur pour Blois, il est nécessaire de soutenir les étudiantEs par le biais d'une réponse institutionnelle et globale : des aides ponctuelles de rentrée, des tarifications étudiantes sur certains services locaux et la poursuite des efforts menés avec la réforme des bourses annoncée par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 29 mars dernier, première étape pour faire face à l'urgence sociale dont sont victimes les étudiantEs.

2. Présentation de l'indicateur du coût de la rentrée

Pour la troisième fois, l'AGATE publie l'indicateur du coût de la rentrée étudiante sur les territoires tourangeau et blésois. Le profil type sur lequel se base cette étude du coût moyen de la rentrée en 2023 est celui d'un·e étudiant·e de 20 ans, non-boursier·ère, en licence et n'habitant plus au domicile parental.

Les frais de rentrée sont regroupés en quatre parties :

► Les frais spécifiques de rentrée :

Ils concernent notamment les frais d'inscription à l'université, le paiement de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus), les frais liés à l'acquisition d'un logement (frais d'agence, dépôt de garantie, souscription à une assurance logement), la souscription à une complémentaire santé et l'achat de matériel pédagogique (papeterie et manuels d'études).

► Les frais de vie courante :

Ceux-ci sont fixes au cours des mois de l'année et concernent : le loyer et les charges locatives, l'alimentation, les loisirs, les transports, les abonnements téléphonie et internet, les vêtements et les produits d'hygiène et d'entretien.



► **Les frais modulaires :**

Ce sont des frais qui ne s'appliquent pas à tousTES les étudiantEs ; peuvent ainsi être pris en compte les frais liés aux menstruations (protections hygiéniques et traitements antidouleurs) ou bien les frais liés à l'arrivée en métropole pour les étudiantEs ultramarinEs.

► **Les frais complémentaires :**

Ces frais sont imposés illégalement aux étudiantEs. Peuvent ainsi être pris en compte les frais d'inscription illégaux et les frais pédagogiques illégaux. Ces deux types de frais illégaux peuvent s'appliquer à une filière ou à tout un établissement.

Les deux dernières catégories de frais ont été ajoutées dans la nouvelle méthodologie de calcul pour le coût de la rentrée 2023.

La méthodologie de la FAGE prenant en compte des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs pour chaque poste de dépenses, nous proposons une analyse fiable, concrète et critique des conditions de vie des étudiantEs.

Cet indicateur est optimisé pour les jeunes étudiantEs de Tours et Blois et nous permet d'identifier les difficultés financières des étudiantEs et d'apporter des propositions de solutions.

3. Analyse synthétique du coût de la rentrée 2023

En cette rentrée 2023, les frais incombant aux étudiantEs poursuivent l'augmentation observée en 2022.

Plus précisément, le coût de la rentrée à Tours atteint **2524,32 €** soit une **hausse de 3,7%** par rapport à l'année dernière. En ce qui concerne Blois, c'est la première fois que nous produisons un indicateur du coût de la rentrée, estimé à **2374,40 €**. Au total, en prenant en compte Tours et Blois, nous évaluons le coût de la rentrée 2023 à **2505,58 €**.

Cette année, la méthodologie de calcul de notre indicateur a changé, expliquant la différence entre le chiffre publié à la rentrée 2022 et le chiffre utilisé cette année pour la rentrée 2022. Nous avons en effet recalculé en prenant en compte des critères supplémentaires le coût de la rentrée 2022 afin de le rendre comparable à celui du coût de la rentrée 2023. Nous avons ainsi obtenu un coût de la rentrée 2022 évalué à 2432,60 €.

Il est à noter que cet indicateur est obtenu en faisant la somme de plusieurs types de frais : les frais de vie courante, les frais spécifiques de rentrée, les frais modulaires et les frais complémentaires calculés pour le mois de septembre.

De plus, nous avons calculé pour la première fois le coût de la rentrée pour le site de Blois, ainsi, pour avoir des chiffres globaux pour les étudiantEs de Tours et Blois nous avons fait une pondération des montants en fonction du nombre d'étudiantEs sur chaque site.



► Augmentation des frais spécifiques de rentrée

Les frais spécifiques de rentrée s'élèvent à **1354,00 €** et représentent le plus gros poste de dépenses des étudiantEs.

Les frais d'inscription en licence sont restés stables mais la CVEC a de **nouveau augmenté** cette année, à hauteur de 5 €, représentant une charge de **100 €**. Ainsi, les frais complets d'inscription à l'université s'élèvent désormais à 270 € pour unE étudiantE en licence.

Le principal poste de dépenses des frais liés à la rentrée reste le coût du matériel pédagogique, qui s'élève à **365,04 €** et qui correspond aux fournitures essentielles à l'entrée à l'Université (papeterie et manuels d'étude).

► Augmentation des frais de vie courante

Les frais de vie courante atteignent cette année le montant de **1129,29€**, soit une **augmentation de 4,8%** en un an.

Les augmentations observées concernent les loyers (**+9€/mois** pour Tours), mais également l'alimentation (**+15,3%**) et les transports (**+6,1%**), l'augmentation étant notamment liée à l'utilisation de la voiture.

► Frais modulaires

Ce type de frais a été ajouté à la nouvelle méthodologie de calcul du coût de la rentrée 2023. Ce sont des frais qui ne s'appliquent pas à tousTES les étudiantEs : cela comprend les frais liés aux menstruations et des frais d'arrivée en métropole pour les étudiantEs ultramarinEs. Nous n'avons pas de recul sur ces chiffres puisqu'ils ont été ajoutés cette année.



► Frais complémentaires illégaux

Là aussi, ce sont des frais ajoutés à la méthodologie du coût de la rentrée 2023. Ils concernent les frais d'inscription illégaux pouvant être mis en place par certaines filières ou établissements. Ils concernent également les frais pédagogiques illégaux, qui correspondent à des frais obligatoires subis par les étudiant·e·s qui devraient normalement être à la charge des établissements.

a - Frais spécifiques de rentrée

Tableau répertoriant les frais spécifiques de rentrée d'unE étudiantE de 20 ans non-boursierÈRE d'après la FAGE, optimisé pour Tours et Blois

	Tours 2022	Tours 2023	Blois 2023
Inscription à l'université + CVEC	265 € (170 + 95)	270 € ▲ (170 + 100)	270 € ▲ (170 + 100)
	- Droits d'inscription : les droits d'inscription pris en compte concernent ceux en vigueur pour unE étudiantE entrant en Licence à l'Université, sans double inscription, soit 170€ - CVEC : le montant de la CVEC est celui annoncé chaque année par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, soit 100€ en 2023. Cette contribution est indexée sur l'inflation.		
Complémentaire santé	307,20 € (soit 25,60 €/mois)	322,80 € ▲ (soit 26,90 €/mois)	322,80 € (soit 26,90 €/mois)
	Le montant lié à la complémentaire santé est obtenu par une moyenne entre l'offre "Essentielle LMDE" et les autres offres équivalentes chez les mutuelles présentes sur notre territoire, à savoir Harmonie.		
Assurance logement	77,25 € (soit 6,44 €/mois)	80,95 € ▲ (soit 6,75 €/mois)	80,95 € (soit 6,75 €/mois)
	L'indicateur se base sur une offre de type "Essentielle" pour assurer un logement de type studio (de 20 à 30m²) ou T2 (de moins de 30m²).		

	Tours 2022	Tours 2023	Blois 2023
Frais d'agence	220 €	220 € ▶	220 €
	Les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais calculés se basent sur un logement de 20m² à Tours ou Blois, qui sont des zones considérées comme non-tendues.		
Dépôt de garantie	465,50 €	474,50 € ▲	401,00 €
	Il peut être exigé par le propriétaire pour pallier les éventuels manquements du locataire. Il s'élève au maximum à 1 mois de loyer (hors charges).		
Matériel pédagogique	359,85 €	365,04 € ▲	365,04 €
	Ce poste de dépenses est composé de deux sous-parties : la papeterie, qui concerne les articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire (sac à dos, matériel d'écriture et d'impression), ainsi que les manuels d'études qui dépendent de chaque filière, et dont nous avons fait une moyenne pour notre Université.		
Total mois de septembre	1342,39 €	1363,19 € ▲	1289,69 €

b - Frais de vie courante

Tableau répertoriant les frais de vie courante d'unE étudiantE de 20 ans non-boursierÈRE d'après la FAGE, optimisé pour Tours et Blois

	Tours 2022	Tours 2023	Blois 2023
Loyer	465,50 €	474,50 € ▲	401 €
	Le montant du loyer est obtenu pour un logement de type studio (de 20 à 30m²) ou d'un T2 (de moins de 30m²), à Tours et Blois, grâce à l'outil LocService qui permet d'obtenir un loyer moyen pour un territoire donné, une surface donnée et un nombre de pièces donné.		
Repas RU (20 repas)	66 €	66 € ►	66 €
	L'indicateur repose sur les tarifs appliqués par les restaurants universitaires du CROUS pour 20 repas consommés par mois (5 repas par semaine). Pour l'année 2023-2024, le prix d'un repas est fixé à 3,30€ pour les étudiantEs non boursierÈREs.		
Alimentation	177,19 €	204,37 € ▲	204,37 €
	Sont pris en compte 30 petits-déjeuners et 40 repas en se basant sur le Plan National Nutrition Santé (PNNS) pour un régime omnivore.		
Équipements divers	132,05 €	137,44 € ▲	137,44 €
	Sont considérés comme équipements divers le matériel informatique (mensualité de 30€ pour un ordinateur à 300€ avec un prêt à taux 0%), un ensemble vestimentaire (jean, tee-shirt, sweat et paire de chaussures), un lot de produits d'hygiène ainsi qu'un lot de produits d'entretien. Sont retenus les prix d'entrée ou de moyenne gamme.		

	Tours 2022	Tours 2023	Blois 2023
Téléphonie/ Internet	53,32 €	63,48 € ▲	63,48 €
	Le montant est calculé en faisant une moyenne du prix d'un abonnement pour la téléphonie mobile, fixe et internet de différents opérateurs (Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom). Ont été retenus les abonnements proposant des appels illimités, 100 Go de données mobiles et une box internet.		
Loisirs	44,67 €	45,88 € ▲	45,88 €
	Le chiffre obtenu est issu des loisirs les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE. On y retrouve une activité sportive, 2 séances de cinéma par mois, un abonnement streaming vidéo (avec une moyenne calculée selon les tarifs étudiants ou jeunes) et un abonnement streaming musique (avec une moyenne calculée selon les tarifs étudiants ou jeunes).		
Transports	138,77 €	147,17 € ▲	144,25 €
	Sont pris en compte le prix d'un abonnement aux transports en commun locaux au tarif jeune ainsi que 4 allers-retours de 26km par mois en voiture, ce qui correspond à la moyenne de la distance entre le domicile et le lieu d'études. Pour la voiture, le montant est basé sur le barème des indemnités kilométriques des frais relatifs au transport en véhicule personnel, pour un véhicule thermique de 4 chevaux.		
Total mois de septembre	1077,50 €	1138,84 € ▲	1062,48 €

c - Frais modulaires

Ces frais ne concernent pas tousTES les étudiantEs. Ils sont à ajouter en fonction de la situation de chacunE.

Tableau répertoriant les frais modulaires d'unE étudiantE de 20 ans non-boursierÈRE d'après la FAGE

	Tours 2022	Tours 2023	Blois 2023
Frais liés aux menstruations	- €	9,58 €	9,58 €
	Le montant a été calculé par le biais d'un simulateur proposé par Le Monde. L'indicateur prend en compte l'achat et l'utilisation de protections périodiques ainsi que d'antidouleurs.		
Frais liés à l'arrivée en métropole	- €	1330,07 €	1330,07 €
	L'indicateur se base sur la moyenne de plusieurs trajets en avion en provenance des Outre-mer vers la métropole. Les vols ont été choisis en date du 1er septembre avec le tarif étudiant d'AirFrance ou le tarif adulte d'EasyJet.		

d - Frais complémentaires

Tableau répertoriant les frais complémentaires d'un·e étudiant·e de 20 ans non-boursier·ère d'après la FAGE, optimisé pour Tours et Blois

	Tours 2022	Tours 2023	Blois 2023
Frais d'inscriptions illégaux	- €	0,00 €	0,00 €
	Sont compris comme frais d'inscription illégaux tous les frais dépassant les seuils légaux, les frais complémentaires injustifiés ou manquant de transparence, etc. Ces frais peuvent être propres à une filière ou à un établissement.		
Frais pédagogiques illégaux	- €	12,71 €	12,71 €
	Ces frais vont concerner les l'achat de matériel pédagogique normalement à la charge de l'établissement de formation ou de stage, l'achat de logiciels spécialisés, etc. Ces frais peuvent être propres à une filière ou à un établissement.		

4. Focus et revendications de l'AGATE

a - Revendications de l'AGATE

► Contribution Vie Étudiante et de Campus

Cette contribution est actuellement **indexée sur l'inflation** nationale, elle augmente donc chaque année. En 2019, lorsqu'elle a été instaurée, elle s'élevait à 90€. À la rentrée 2023, elle s'élève à **100 €**, ce qui représente une source de dépense importante et en augmentation croissante.

► L'AGATE demande, à l'instar de la FAGE, **que la CVEC soit désindexée de l'inflation** et qu'elle soit décidée par arrêté de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, suite à un vote en conseil d'administration du CNOUS.

► Matériel pédagogique

UnE étudiantE dépense en moyenne **365,04 €** en matériel pédagogique divers. L'achat de ce matériel, regroupant la papeterie et les manuels pédagogiques, représente **plus de 25% des frais spécifiques de rentrée** engagés par les étudiantEs.

► Pour pallier cette dépense, nous souhaitons **4 chèques de 50€ par étudiantE et par an** pour prendre en charge les **coûts en termes de papeterie**.

► Nous souhaitons que les **établissements** prennent en charge **le reste du matériel**, tel que les **manuels**, la **bibliographie** ainsi que le **matériel de travaux pratiques**.



► Loisirs

Face à des coûts particulièrement importants incombant aux étudiantEs, l'accès à la culture et aux loisirs est loin d'être facilité. On note notamment l'aspect compensatoire que prend le Pass Culture, destiné à l'origine à démocratiser l'accès à la culture pour les jeunes.

Le Pass Culture porté par le ministère de la Culture, mis en place en 2021, offre aux jeunes pendant l'année de leurs 18 ans 300€ durant 24 mois pour leurs achats culturels (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Cependant, face aux coûts du matériel pédagogique, qui s'élèvent en moyenne sur notre territoire à 365,04 €, **l'usage du Pass Culture n'est pas limité uniquement aux loisirs et à la culture, mais aussi à l'achat de matériel pédagogique** et surtout de manuels ou ouvrages scolaires, comme en témoigne une étudiante en première année de licence d'histoire : « *L'histoire est une matière qui demande un approfondissement dans des lectures spécifiques : nous avons reçu une recommandation de plusieurs livres fortement conseillés qui coûtent une dizaine d'euros, ainsi, j'ai utilisé mon Pass Culture pour mes études principalement au lieu d'en profiter pour enrichir ma culture et mes plaisirs.* ».

► Pour permettre aux étudiantEs de bénéficier d'un meilleur accès aux loisirs et à la culture, nous souhaitons une **extension du Pass Culture à tousTES les étudiantEs sans limite d'âge**, boursierÈREs et non-boursierÈREs, renouvelables tous les deux ans et sur présentation de la carte étudiante.



► Aide à la mobilité Parcoursup

Une aide à la mobilité s'élevant à 500 € existe pour les lycéenNEs boursierÈRES entrant dans un établissement d'enseignement supérieur en dehors de l'académie de résidence.

► Nous demandons une **extension de cette aide à tousTES les lycéenNEs changeant d'académie** à leur entrée dans l'enseignement supérieur, qu'ils/elles soient boursierÈRES ou non.

► Aide à la mobilité Master

Il existe une prime à la mobilité Master de 1 000 € pour les étudiantEs boursierÈRES. L'éloignement géographique est également un critère pris en compte.

► Nous souhaitons une **extension de cette aide aux étudiantEs non-boursierÈRES.**

► Les bourses du CROUS

Chaque année, les étudiantEs issuEs de milieux modestes peuvent compter sur les bourses sur critères sociaux, catégorisées en 7 échelons : de 0bis à 7.

Au mois de mars 2023, la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a annoncé une réforme des bourses reposant sur une enveloppe de **500 millions d'euros supplémentaires** alloués aux bourses. Cette première étape dans la réforme des bourses est une victoire pour la FAGE et son réseau, cependant ce n'est pas suffisant pour faire face à la précarité financière des étudiantEs. La prise en compte des revenus de la famille et non de ceux de l'étudiantE reste problématique puisque l'aide financière de la part de la famille n'est ni uniforme d'une famille à l'autre, ni systématique.



► Ainsi, nous souhaitons que **chaque étudiantE puisse toucher la bourse** et que les critères sociaux soient réévalués y compris afin de supprimer entièrement l'effet de seuil. Nous souhaitons également que, dans une logique de défamiliarisation, ce soient les **revenus de l'étudiantE** et non plus ceux de sa famille qui soient pris en compte, et que **le montant de la bourse soit adapté au territoire de vie de l'étudiantE**.

Aussi, nous demandons une extension des personnes pouvant en bénéficier avec **l'inclusion de tousTES les étudiantEs, y compris celles et ceux des formations sanitaires et sociales**, position soutenue par la FAGE.

► Santé et complémentaire

L'indicateur du coût de la rentrée met en avant une nouvelle augmentation des complémentaires santé étudiantes sur notre territoire avec une **hausse de 5%**. Cela laisse la porte ouverte au renoncement aux soins en raison des coûts financiers, ce qui n'est pas acceptable, la santé étant un droit.

► Dans le but de lutter contre ce non-recours aux soins lié aux moyens financiers, l'AGATE souhaite le **rattachement de droit à la complémentaire santé solidaire (CSS)** pour les bénéficiaires des bourses sur critères sociaux et à tousTES les étudiantEs qui en font la demande. En effet, la complémentaire santé solidaire est un dispositif pour les personnes ayant des revenus modestes et permettant de couvrir les frais de santé qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale (hors dépassements d'honoraires).



b - Focus sur le logement

► Les loyers et aides au logement

Comme nous l'avons noté précédemment, le loyer moyen d'un logement sur Tours s'élève à **474,50 €**, soit une **augmentation de 9€ pour chaque mois** comparé à 2022 : une charge supplémentaire dans le budget des étudiantEs.

À ce loyer s'ajoutent, pour la rentrée, les **frais d'agence plafonnés à 220€** pour 20m² mais également l'assurance logement et le dépôt de garantie (s'élevant à 1 mois de loyer maximum, hors charges).

Ainsi, le montant à déboursier pour le logement au mois de septembre peut atteindre **1175,75€ à Tours** et **1028,75€ à Blois**, ce qui représente une somme conséquente lorsque l'on ne dispose pas d'aide extérieure.

Ces montants en augmentation sont notamment dus à la **hausse des loyers, plafonnée à 3,5%** en métropole, à laquelle s'ajoutent les **hausse des charges**. Malgré une revalorisation des APL à hauteur de 3,5% au 1er juillet 2022 puis de 1,6% au 1er avril 2023, la hausse des loyers et des charges n'est pas compensée.

Il est également à noter que lors du dernier conseil d'administration du CROUS Orléans-Tours, la **hausse des charges locatives des résidences CROUS a été votée à hauteur de +3,5%**. Ces différentes hausses plongent alors les étudiantEs dans une situation financière plus difficile les poussant à s'éloigner de leur lieu d'études.

Pour se rendre compte des dépenses en termes de logement, nous avons fait une simulation d'APL pour des logements à Tours et Blois, selon les critères utilisés plus haut, à savoir unE étudiantE non-boursierÈRE vivant seulE, en appartement, à Tours (37000) ou Blois (41000) et n'ayant pas de source de revenus. Vous trouverez une synthèse de ces simulations et des coûts à la charge de l'étudiantE dans le tableau ci-dessous.

Tableau représentant les frais liés au logement d'unE étudiantE pour le mois de septembre 2023 pour les territoires de Tours et Blois

	Tours 2023	Blois 2023
Loyer	474,50 €	401,00 €
Assurance logement (montant mensuel)	6,75 €	6,75 €
Frais d'agence	220 €	220 €
Dépôt de garantie	474,50 €	401,00 €
Simulation APL (montant mensuel)	183 €	168 €
Total mois de septembre (loyer + assurance logement + frais d'agence + dépôt de garantie – APL)	1175,75 € – 183 € = 992,75 €	1028,75 € – 168€ = 860,75 €



► Pour pallier le coût exorbitant que représente le logement et pour assurer des conditions de logement dignes pour les étudiantEs, nous proposons :

- Le **gel des loyers et charges locatives dans les résidences CROUS** ainsi que la **réhabilitation et rénovation des résidences** vieillissantes frôlant parfois l'insalubrité ;
- L'**augmentation du nombre de logements CROUS** pour permettre aux étudiantEs les plus précaires de bénéficier de logements proches des lieux d'étude ;
- Le **versement d'une aide ponctuelle de 250€ pour le mois de septembre en complément des aides au logement et à tousTES les étudiantEs**, ce qui correspondrait à environ 25% des frais liés au logement pour ce mois-ci. Il existe déjà des aides de ce type dans certaines collectivités. Par exemple, Paris met en place une Aide à l'Installation dans un Logement pour les ÉtudiantEs (AILE) qui correspond à un montant forfaitaire de 500 à 1000 € pour les étudiantEs boursierÈRES vivant à Paris et étant inscritEs dans les académies de Paris, Versailles ou Créteil. Cette aide porte sur les logements du parc privé et est allouée pour l'aménagement du logement. Cependant, son montant diffère en fonction de l'échelon de la bourse sur critères sociaux, amenant le problème de l'effet de seuils évoqués précédemment.

b - Focus sur les transports

► Moyens de déplacement

Selon une [enquête menée par l'Université de Tours](#) entre novembre 2021 et janvier 2022, il a été observé que la marche, les transports en commun et la voiture sont les modes de déplacement les plus utilisés. La marche est utilisée quotidiennement par 66% des répondantEs, les transports en commun par 50% de ces dernierÈREs et en 3e place, la voiture, utilisée quotidiennement par 20% des étudiantEs. On note cependant que le vélo occupe une place limitée dans les déplacements des étudiantEs, avec une utilisation quotidienne par 9% des contributeurICEs.

La marche est notamment plébiscitée par les étudiantEs vivant en hypercentre des villes d'étude, là où la voiture est majoritairement utilisée par les étudiantEs vivant dans des communes limitrophes ou plus éloignée de Tours ou Blois, qui représentent 33% des étudiantEs de l'Université.

Lorsque l'on demande aux étudiantEs qui n'ont pas d'abonnement aux transports en commun pourquoi ils n'en ont pas, les réponses sont variées :

- À **28%**, l'abonnement est trop cher ;
- À **12%**, les lieux où se rend l'étudiantE sont mal desservis ;
- À **7%**, les horaires des transports en commun ne sont pas adaptés.

Face à ces chiffres, plusieurs constats peuvent être établis :

- Dans un premier temps, il est souvent plus simple pour les étudiantEs vivant à distance des villes d'étude d'utiliser la voiture comme moyen de locomotion alors même que depuis plusieurs années maintenant, les prix du carburant ont augmenté de façon exponentielle ;
- Dans un deuxième temps, le vélo est un moyen de transport peu développé alors même que la municipalité de Tours met en oeuvre de grands travaux afin d'améliorer les conditions de circulation pour les cyclistes depuis plusieurs années ;
- Enfin, pour 28% des étudiantEs n'ayant pas d'abonnement aux transports en commun, le frein se porte sur les tarifs de ceux-ci.

► À ce titre, l'AGATE souhaite que **l'abonnement étudiant Filbleu (Tours)**, s'appliquant aux étudiants jusqu'à 25 ans révolus, **ainsi que l'abonnement -26 ans d'Azalys (Blois) s'alignent sur les tarifs solidaires propres à chaque réseau**. Ainsi, **le tarif FilBleu reviendrait pour unE étudiantE à 9,90€/mois et le tarif Azalys à 7,50€/mois**. De plus, nous souhaitons que l'âge ne soit plus un critère dans les tarifs étudiants puisque certainEs étudiantEs ont plus de 25 ans, notamment les doctorantEs.

Concernant les tarifs du ferroviaire, l'AGATE salue l'action de la région Centre-Val-de-Loire sur la gratuité des TER les week-ends à partir du 1er septembre 2023 pour tous les jeunes de 15 à 25 ans. Cependant, afin de permettre aux étudiantEs de se déplacer de manière plus économique et écologique, nous souhaitons **l'extension de cette action aux étudiantEs de plus de 25 ans ainsi qu'une extension au vendredi soir, moment souvent choisi par les étudiantEs pour rentrer auprès de leur famille le week-end**.



c - Focus sur l'alimentation

- ▶ UnE étudiantE mange en moyenne 20 repas au restaurant universitaire à 3,30€ soit 66€, et 30 petits-déjeuners et 40 repas confectionnés à partir de courses soit 204,37 € : un total de 270,37€ par mois.
- ▶ Pour permettre aux étudiantEs de se nourrir de façon **plus équilibrée**, nous souhaitons un **remplacement du système à points par une formule entrée-plat-laitage-dessert** et **le retour du repas à 1€** dans tous les restaurants universitaires de la région **pour tousTES les étudiantEs**. Cela permettrait de supprimer les démarches de demandes pour les étudiantEs ne bénéficiant pas des bourses, qui peuvent en effet être stigmatisantes voire violentes pour celles et ceux devant justifier de leur situation de précarité.
- ▶ Dans son objectif de lutte contre la précarité alimentaire, l'AGATE a ouvert son épicerie sociale et solidaire sur le site universitaire Fromont le 21 mars 2022. Entre le 30 avril et le 10 juin 2021, nous avons organisé des distributions alimentaires gratuites pour les étudiantEs de l'Université de Tours sur le site Tonnellé (en moyenne, 75 étudiantEs bénéficiaient des distributions), à l'occasion desquelles une enquête avait été menée auprès des étudiantEs concernant leur situation socio-économique, et qui a confirmé le besoin réel d'aides pour les étudiantEs du territoire tourangeau.



Après une ouverture de l'épicerie en mars 2021, nous avons pu rouvrir cette année le 1er février 2023. Le fonctionnement de l'épicerie est simple:

- Le **seul critère** que nous demandons est d'avoir le **statut étudiant** ;
- Les denrées alimentaires et produits d'hygiène sont vendus à **15% du prix du marché**. Par exemple, de la lessive qui coûterait 7,38€ dans le commerce classique, revient à 1,11€ à l'épicerie. De même, un paquet de gâteau coûtant 2,89€ en supermarché est revendu à 0,43€ ;
- Nous permettons l'**autonomie des bénéficiaires**, qui sont libres d'acheter ce qu'ils/elles veulent, dans les quantités qu'ils/elles veulent et dans la limite de 15€ par mois.

Cette année, **70 dossiers ont été ouverts**, avec un panier moyen de 3,16€ par personne pour chaque passage à l'épicerie. En tout, **nous comptons 236 passages**, de sa réouverture en février à sa fermeture en juin, avec une fréquentation régulière pour de nombreux SES bénéficiaires. La réouverture de l'épicerie, la fréquentation des bénéficiaires ainsi que leurs retours ont mis en exergue l'utilité de cette ressource alimentaire.

Un bénéficiaire de l'épicerie témoigne de son expérience personnelle :
"Parfois, j'ai toujours du mal à choisir certains articles au supermarché. Je ne suis pas le plus à plaindre bien sûr, mais ça n'est pas évident tous les jours. J'ai souvent l'impression que je dois choisir entre un achat local et/ou de bonne qualité, contre un achat moyen voire médiocre et aux origines inconnues. Par exemple, cela concerne la viande, j'en mange de temps en temps mais surtout au final chez ma mère, car la viande d'assez bonne qualité est assez chère. De même pour le fromage, certains légumes. J'ai souvent l'impression de devoir choisir. Et même quand j'ai fait une sélection disons "équilibrée" le prix à payer à la caisse n'est pas négligeable. Avec l'épicerie, j'ai pu alléger au moins en partie les dépenses liées à l'alimentation, par exemple en achetant des pâtes, des boîtes de conserve, des soupes. Ça dépanne bien, c'est une bonne initiative."



Ce dispositif sera maintenu jusqu'à l'ouverture d'une **AGORAé**, projet d'envergure nationale créé en 2011 par la FAGE, Fédération des Associations Générales Étudiantes, ayant pour but de lutter contre la précarité et l'isolement des étudiantEs (avant la crise sanitaire du Covid, 12 300 étudiantEs étaient bénéficiaires des AGORAé, et selon le baromètre IPSOS/FAGE réalisé en 2021, 3 jeunes sur 4 déclarent avoir rencontré des difficultés financières durant la crise sanitaire du covid).

Une AGORAé est une épicerie sociale et solidaire proposant des **denrées alimentaires** (produits secs et frais) ainsi que des **produits d'hygiène** avec une réduction variant entre 80% et 90% par rapport au prix du marché, ainsi qu'**un lieu de vie** pour que les étudiantEs puissent se rencontrer et échanger. Les fédérations et/ou associations peuvent y proposer des ateliers etc. Les étudiantEs pourront y avoir accès selon un critère social : le reste à vivre. Pour l'instant, ce projet est en cours de développement avec l'Université.

L'épicerie sociale et solidaire gérée par l'AGATE et, au sens large, les AGORAé mises en place par l'ensemble du réseau de la FAGE permettent donc de pallier un manque de moyens financiers des étudiantEs pour satisfaire un besoin vital : l'alimentation. C'est un dispositif pour les jeunes fonctionnant grâce aux jeunes qui, face à l'urgence et la précarité alimentaire, s'investissent dans des projets tels que les épiceries sociales et solidaires en parallèle de leurs études **afin de compenser des manques de moyens auxquels l'État devrait subvenir**.

Contacts

Jo Lapeau-Girard

Présidente

07 72 03 51 17

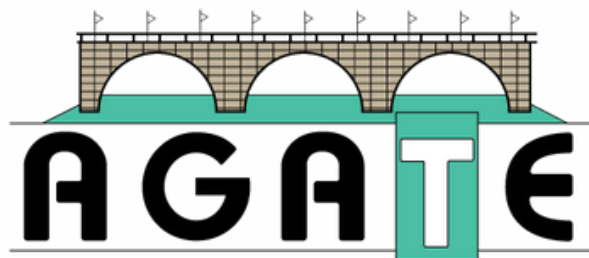
presidence.agate@gmail.com

Lilian Bruneau-Mignon

*Secrétaire Général en charge
de la Santé Publique*

06 69 66 76 04

secretaire.agate@gmail.com



Association Générale des Assos Tourangelles Etudiantes

